



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 avril 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. Philippe DELVALEE
M. Jean ESMONIN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean-Yves PIAN
M. Michel BACHELARD	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN	M. Benoît BORDAT
M. Patrick CHAPUIS	M. André GERVAIS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Yves BERTELOOT	M. Gérard DUPIRE
M. Patrick MOREAU	M. Pierre PRIBETICH	M. Alain LINGER
M. Philippe CARBONNEL	M. Alain MARCHAND	Mme Fadoua LALOUCH
M. Louis LAURENT	M. Michel JULIEN	M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY	M. Mohammed IZIMER	Mme Christine MASSU
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Catherine HERVIEU	M. José ALMEIDA
M. Pierre PETITJEAN	Mme Myriam BERNARD	M. Philippe GUYARD
Mme Claude-Anne DARCIAUX	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Rémi DETANG	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Philippe BELLEVILLE	M. François-André ALLAERT	Mme Geneviève BILLAUT
M. Christian PARIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Murat BAYAM
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Pierre LAMBOROT	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Dominique GRIMPRET
M. Roland PONSAA	Mme Nelly METGE	M. Jean-François DODET
M. Claude PICARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Françoise EHRE
M. Michel FORQUET	Mlle Christine MARTIN	Mme Anne DILLENSEGER
M. Alain MILLOT	Mlle Nathalie KOENDERS	
Mme Colette POPARD	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la Communauté et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Les membres titulaires et des suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les conditions du dépôt des liste ainsi qu'il suit :
 - Appel du Président à la constitution de listes, (Il est précisé que les membres de la commission d'appel d'offres peuvent également être membre de la commission de délégation de service public)
 - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
 - Attribution par le Président d'un numéro à chaque liste.

- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Une liste est proposée :

5 délégués titulaires : M.ESMONIN; M.JULIEN, M.DETANG, M.MASSON, M.CHAPUIS

5 délégués suppléants : M.MARTIN, M.BAYAM, Mme PETEL, M.SOUMIER, M.GONDELLIER

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 82

- Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 2
- Suffrages exprimés = 80
- Majorité absolue = 41
- Résultats des votes = La liste proposée obtient 80 voix

La commission de délégation de service public est désignée comme suit :

M.REBSAMEN, Président, ou son représentant.

5 délégués titulaires : M.ESMONIN; M.JULIEN, M.DETANG, M.MASSON, M.CHAPUIS

5 délégués suppléants : M.MARTIN, M.BAYAM, Mme PETEL, M.SOUMIER, M.GONDELLIER

Pour extrait conforme,

Publié le **11 AVR. 2008**

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 AVR. 2008

